



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
cher(e) concitoyen(ne),

Dans cet éditorial, je voudrais évoquer deux sujets pour préciser leurs répercussions possibles sur votre vie, sur notre vie.

Intercommunalité : suite.

Le numéro de septembre 2011 du journal TJ infos vous relatait la situation de notre commune : après l'impossibilité d'adhérer à la CAPI et le refus du Préfet de l'Isère de nous insérer à la CCPDLS (Communauté de Pont de Chéruy, notre bassin de vie), ce dernier, dans sa proposition de schéma départemental, nous plaçait dans la CCIC (communauté de l'Isle Crémieu).

Notre commune était donc forcée, la démocratie bafouée.

Au vu des arguments développés, de la loi sur l'intercommunalité et de l'esprit de cette loi, il a été reconnu par l'ensemble des groupes du conseil municipal que : « *Nous devons faire bloc sur la position unanime du conseil municipal de rejoindre la CCPDLS* ». Aujourd'hui, le Préfet de l'Isère et quelques élus de notre secteur espèrent nous contraindre, en s'appuyant sur un avis de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale).

Nous comptons sur vous tous pour montrer la réalité de notre situation. En effet, si la commune de Tignieu-Jameyzieu devait rejoindre la CCIC, nous en subirions des reculs dans certains secteurs, par exemple dans celui des déchets ménagers. Dans certaines rues (boulevard de Verna, rue des Quatre Buissons, Route de Loyettes), nous verrions passer deux camions de collecte des ordures : un du SIVOM et un de la CCIC (SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné), cela à des heures et des jours différents. Pour l'ensemble de la commune nous n'aurions plus de bacs individuels et il faudrait porter nos déchets dans des conteneurs collectifs situés dans les quartiers. Est-ce vraiment une source d'économie ? une avancée ? Méfions nous donc des aberrations d'une telle décision entraînant des surcoûts de service.

Une adhésion forcée à la CCIC nous priverait de recettes pour lesquelles nous avons beaucoup investi et qui devraient nous permettre de développer des équipements et des services (construction d'un gymnase, achat de matériel, petite enfance, restauration scolaire...). Afin d'éviter un tel gâchis nous comptons sur vous pour soutenir l'avis et la position unanime du conseil municipal. Même si des bruits circulent au niveau de responsables du gouvernement sur un éventuel report de l'application de cette loi, nous devons être solidaires et vigilants par rapport à une décision qui viendrait perturber notre vie.

Emprunt toxique, dette.

Sur le plan financier, le sujet évoqué ci-dessus peut avoir des répercussions sur nos impôts locaux. Les emprunts contractés par la commune seraient-ils à risques ?

Certains médias : Libération, le Dauphiné Libéré, traitant des emprunts toxiques éventuels de DEXIA ont cités de nombreuses communes dont Tignieu-Jameyzieu. Dans leurs articles, ces journaux parlent de taux de remboursement d'emprunt en très forte hausse. Donc une augmentation considérable de la dette. Je ne peux pas laisser écrire ou supposer une telle affirmation pour notre commune. Oui, nous travaillons avec la banque DEXIA pour certains emprunts, comme avec d'autres banques, en fonction des propositions qui nous sont faites. Chez DEXIA nous avons des emprunts à taux déterminés et fixes qui définissent notre dette. A ce jour la dette de notre commune s'élève à 391€ par habitant, ce qui se situe très en dessous de la dette des communes de même importance que nous. Les études financières sur Tignieu-Jameyzieu réalisées par différentes banques et par le receveur municipal (notre percepteur), de même que le rapport de la chambre régionale des comptes montrent que la situation financière

est très saine. La commune peut donc engager des programmes de services et de travaux sans risque et en toute responsabilité.

Vous pouvez donc constater que les deux sujets abordés précédemment sont liés entre eux. Vous voilà maintenant rassurés sur la bonne santé des finances de notre commune. Cependant, restons déterminés pour aborder l'intercommunalité et préserver notre bassin de vie et l'intérêt général.

Le Maire,
André PAVIET-SALOMON

Exposition et vente

de céramiques d'art de **Brigitte Moron**
du 1^{er} au 29 décembre en mairie de Tignieu-Jameyzieu.



Brigitte Moron est membre fondatrice de l'association Dargiles, qui regroupe une centaine de potiers et céramistes professionnels en région Rhône-Alpes et est aussi membre du syndicat des métiers d'art «Ateliers d'Art de France». Elle organise des stages de céramiques : Raku, Terres polies enfumées, Raku-nu... dans son atelier, dans le sud de l'Ardèche, de pâques à septembre.

Vernissage de l'exposition ouvert à tous,
en présence de l'artiste,
mercredi 30 novembre 2011 à 18h.

<http://www.moron.com.fr>
Contact : 04 75 37 13 06
brigitte@moron.com.fr

Atelier Les Riailles, 07150 Lagorce.

COMMISSION BIBLIOTHÈQUE

**Soirée noire pour le solstice d'hiver,
le 21 décembre 2011**

- A 18h et 18h30, animation pour les enfants dans la bibliothèque municipale, rue des 4 Buissons. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, merci de téléphoner à Isabelle au 04 37 42 63 04 pour choisir votre séance.
- A 20 h, spectacle surprise tout public en salle Marie Laurencin, à la Plaine, suivi d'un « buffet noir » offert par la municipalité. Tenue noire exigée.

Exposition « Livres, lecture, lecteurs »

- Elle se tiendra du 4 au 26 novembre dans la salle du Conseil de la mairie. Trois Tignolands, écrivains et illustrateurs, ayant déjà publié des romans ou des nouvelles animeront un débat, puis une séance de dédicaces le 14 novembre 2011 à 18h en mairie :
- **Martine Auviel** : « Une année d'exception, secret de famille » et « Oiseau-fleur dans la gueule d'un serpent, récit d'aventures fantaisistes au Mexique » aux éditions EMCC
 - **Vincent Joubert** : « La roue des vents » aux éditions Ankama
 - **Stéphane Olivier** : « Instants de ville » aux éditions Kirographaires.



vernissage de l'exposition « Livres, lecture, lecteurs » et de l'exposition des illustrations de Vincent Joubert, suivi d'un débat et d'une séance de dédicace
LUNDI 14 NOVEMBRE à 18h en mairie.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

LE MARAIS DE LA LÉCHÈRE



Photographie de Mr Rabatel pour la mairie : le point d'observation.

Les travaux sur le marais de la Léchère ont été réceptionnés avec l'entreprise Jordan et l'association Avenir par la municipalité le mardi 4 octobre 2011. La première phase a été constatée sans réserve. Il s'agit des travaux hydrauliques, à savoir :

- **Deux seuils avec gestion du niveau d'eau** : la régulation est faite au moyen d'une barrière étanche mobile selon l'arrivée d'eau.
- **Reprofilage du canal d'évacuation** existant pour faciliter l'écoulement des eaux en cas de crue.
- **Deux passages à gué** : permettent de cheminer à pieds secs, avec des matériaux locaux (dalles de l'île Crémieu).
- **Stabilisation de l'aire d'accueil** du site.
- **Remise à niveau du cheminement et engazonnement.**
- **Aménagement d'un point haut d'observation** en bois de châtaignier.
- **Reconquête de milieux végétaux ouverts.**

La deuxième phase sera réalisée d'ici la fin de l'année. Elle concerne le cheminement de découverte et la réalisation des aménagements pédagogiques :

- **Caillebotis** en mélèze sur le parcours pour les zones les plus humides.
- **Mise en place d'une plateforme d'observation** (10 à 15 personnes), permettant une petite avancée dans le marais (accacia pour les pieux, planches en mélèze et traverses en chêne, bois non traités bien-sûr !).
- **Installation d'une barrière** sur l'aire d'accueil, pour privilégier l'accès piétonnier sur le sentier de découverte.
- **Plantation d'arbustes** sur l'aire d'accueil, par l'entreprise Jordan.

L'année 2012 sera « l'année du marais » dans notre commune. Son aménagement sera inauguré lors des Journées du Patrimoine en septembre prochain.

Le plan de désherbage se poursuit sur la commune. Le service technique municipal remercie chaleureusement les habitants qui ont déjà désherbé les trottoirs devant chez eux.

« Nous n'attendons plus que l'eau nécessaire à la vie de notre marais, permettant aux travaux de montrer toute leur efficacité. »

Dans le bulletin municipal de janvier, vous serez informés des différentes manifestations créées autour de cet évènement. L'une d'elles est un **concours photos** : « Le marais en toutes saisons ».

LE CONCOURS PHOTOS

Trois photos maximum par participant, à faire parvenir sous forme de fichier numérique à culturcom@tignieu-jameyzieu.fr

Date limite pour envoyer vos photos : le vendredi 24 août 2012.

Les photos seront présentées sous forme de diaporama à l'occasion de la journée du patrimoine, le 16 septembre 2012.

Les photos primées seront, de plus, développées et encadrées pour cette occasion.

- Deux critères motiveront notre jugement :
- L'aspect esthétique
 - L'intérêt environnemental

Le marais attend dès maintenant vos clics !

Hélène Marchand, conseillère déléguée à l'environnement.



Photographie de Mr Pasquier pour Avenir : l'aire d'accueil.

LA PAROLE EST A L'OPPOSITION

TIGNIEU-JAMEYZIEU UNIS POUR LE FUTUR

GRUPE D'OPPOSITION CONSTRUCTIVE

• **Intercommunalité** : Nous avons précisé notre position sur ce dossier à plusieurs reprises. Les communes avaient jusqu'à fin août pour transmettre leurs remarques à la Commission Départementale de la Coopération Inter Communale. Celle-ci étudie les différentes options et disposera d'un délai de 4 mois pour émettre sa décision définitive. Le Préfet de l'Isère prendra l'arrêté définitif du Schéma Départemental de Coopération Inter Communale avant le 31 décembre 2011.

• **Voirie** : Nous avons identifié et présenté une liste de travaux lors de l'élaboration des orientations budgétaires 2011, parmi ceux-ci, certains étaient plus prioritaires. Il était donc souhaitable de les planifier afin d'échelonner les dépenses. Parmi les propositions à courts termes, il serait souhaitable que l'étude conjointe avec la commune de Pont de Chéry soit engagée pour l'aménagement de la rue des Quatre Buissons, afin d'améliorer la sécurité de ce secteur.

• **Marché hebdomadaire** : celui-ci s'est étoffé avec l'arrivée d'un primeur depuis mi-juillet, suite à nos contacts. Un autre banc serait intéressé pour venir et il serait judicieux de l'accueillir afin de compléter ce service de proximité.

Restant à votre disposition et à votre écoute, nous vous remercions pour votre confiance.

Christian Barat, Georges Dandis.

TIGNIEU-JAMEYZIEU UN REGARD NEUF

GRUPE MUNICIPAL D'OPPOSITION

L'expansion Urbaine !

Quel devenir pour notre commune ?

La politique d'animosité n'a jamais créé l'unité.

Avant de faire la révolution, il faut construire un vrai projet, un projet à vivre ensemble. Notre « bassin de vie » doit être organisé autour d'un équilibre de développement harmonieux. Si notre commune est ainsi orientée, n'est-ce pas parce que nos dirigeants ont toujours voulu se démarquer, être indépendant pour devenir, penser et ressembler à une ville. Nous étions une commune rurale qu'en reste-t'il ?

Pas d'âme pour relier les quartiers qui montent en densification, un seul lien la « place du Dauphiné et ses commerces » aucune mixité urbaine se rattachant au centre village, « Oh, pardon de la ville ».

Nous avons besoin de travailler tous ensemble, de forger un mode de vie qui nous rassemble les uns et les autres.

La Plaine, un quartier sacrifié !

Difficulté de circulation, augmentation des nuisances sonores, d'une pollution par émission de carbone (CO²)... Un feu tricolore route de Crémieu qui devait apporter une sécurité pour accéder aux commerces, mais qui engendre plus de désagrément et d'insécurité par sa position intermédiaire. La pose de panneaux signalétiques « passages piétons », passages protégés serait un plus.

Les élus du Groupe Municipal d'Opposition

LA PAROLE EST A LA MAJORITE

AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR

GRUPE MUNICIPAL MAJORITAIRE

Intercommunalité :

Depuis quelques jours flotte sur la mairie une banderole « **commune forcée, démocratie bafouée** » !

Vous l'aurez compris, les élus de la majorité ont décidé de passer à l'action pour se battre contre le diktat du préfet ! Ils vont d'ailleurs dans les réunions officielles avec un tee-shirt qui reprend le même slogan. Il est à noter que l'opposition municipale qui est d'accord sur le fond avec notre position n'a pas osé participer à ce mouvement, malgré nos sollicitations !

Non, les dés ne sont pas tous joués, le résultat des sénatoriales montre que même les élus de droite, en infligeant cette défaite au gouvernement, n'apprécient plus ce passage forcé du pouvoir pour imposer aux communes des solutions qu'elles refusent ! Le temps de la mobilisation pour défendre les intérêts de notre commune est venu ! Au delà des clivages politiques, regroupons nous pour dire non à la volonté du préfet de forcer notre commune à rejoindre une communauté de communes qui ne correspond ni à notre bassin de vie, ni à nos intérêts. **Il n'est de combats perdus que ceux qu'on abandonne !**

Jacky Dupuis : Tous les conseillers municipaux de la majorité ont une pensée émue pour notre ami qui s'est éteint, après avoir tant donné en tant que conseiller municipal dans notre commune. Il faisait partie de ces hommes dont le sens du bien public les pousse à consacrer une partie de leur vie au service des autres ! Merci à toi Jacky, repose en paix.

Pour le groupe majoritaire : **Philippe REYNAUD, 1^{er} adjoint et conseiller régional.**

COMMISSION CULTURE

Depuis maintenant plus de dix ans, la commune propose aux habitants de sa ville et à ceux des cantons alentours une programmation culturelle jeune public de qualité. Cependant, nous avons constaté que le public présent lors de ces manifestations était privilégié, puisqu'une grande partie des enfants scolarisés à Tignieu-Jameyzieu n'avait, jusqu'à présent, jamais eu la chance d'assister à un de ces spectacles de proximité, qui ont pourtant lieu le plus souvent dans les locaux même des écoles de la commune.

Parce que nous pensons que donner la possibilité à un enfant d'accéder au spectacle vivant dès son plus jeune âge équivaut à lui ouvrir une fenêtre sur le monde qui l'entoure, à lui offrir des clés pour développer sa sensibilité et son imaginaire, et que ce type d'expérience s'avère aussi formateur pour l'enfant dans ses rapports aux autres, en lui permettant de s'intégrer.

Dans le cadre du festival «Les enfants d'abord», le spectacle «Le monde de Babelou» sera programmé en scolaire, sur trois séances :

le jeudi 17 novembre à 10h30 puis à 14h30 à l'école Dufy, au Village et le vendredi 18 novembre, à 10h30 au préau Laurencin, à la Plaine. Ces séances seront offertes par la commune à toutes les maternelles de Tignieu-Jameyzieu, soit 289 petits spectateurs prévus, qui viendront sur le temps scolaire, accompagnés de leurs professeurs des écoles.



«Le monde de Babelou», spectacle chorégraphique, onirique et poétique qui rend hommage à la nature, par la compagnie «Les ailes de Babelou». Durée : trente minutes.

FESTIVAL

LES ENFANTS D'ABORD !



Samedi 19 novembre à 15h

«Histoire papier»

par la cie. *Haut les mains.*

Tout public, de 3 à 103 ans.

Spectacle de marionnettes, ombres et musiciens, sans parole. En salle M. Laurencin (Tignieu la Plaine).



Dimanche 20 novembre à 10h30

«Ma petite horreur»

par la cie. *Objet sensible.*

Pour les petits, à partir de 18 mois.

Spectacle façon pop up de marionnettes et dessins animés, en salle M. Laurencin (Tignieu la Plaine).



Dimanche 20 novembre à 15h

«Ma petite poule rousse»

par la cie. *la Boite à trucs.*

En famille, à partir de 3 ans.

Spectacle de marionnettes à partir d'ustensiles de cuisine, en salle M. Laurencin (Tignieu la Plaine).



Entrées : 6 € en plein tarif et 4 € en tarif réduit* (*Jeunes de moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées.) Les enfants de moins de trois ans ne payent pas. **PENSEZ À RÉSERVER VOS PLACES !**

Renseignements et inscriptions : culturcom@tignieu-jameyzieu.fr
MAIRIE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU 04 72 46 92 15

Soirée théâtre **SAMEDI 26 NOVEMBRE 2011 à 20h**, salle Marie Laurencin.

“ Monologue Sans Titre ” par la cie Waaldé



De Daniel Keene,
dans une traduction de Séverine Magoi.
Mise en scène et jeu : Baptiste Jamonneau.
Collaboration artistique : Baptiste Relat.

Pour adulte,
visible à partir de 12 ans.
Durée : 45 min.

Correspondance à sens unique d'un fils à son père : «Le fils, Matthew, a tout quitté pour tenter d'accomplir sa vie intime et professionnelle dans une grande métropole. Au fil des lettres, il raconte à son père : son installation, ses premières démarches pour trouver un emploi, ses espoirs...»

Que ce soit au travers de leurs créations, ou par le biais des spectacles qu'ils montent avec des amateurs, ou encore des échanges qu'ils mettent en place avec le Burkina Faso, les artistes de Waaldé souhaitent interroger et éveiller le sens du collectif.

Théâtre

Entrées : 6 € en plein tarif et 4 € en tarif réduit, sans réservation. Billetterie sur place un quart d'heure avant la séance.

Sensible, tendre et cruel, Matthew nous perd dans le labyrinthe de ses émotions.

Mairie de Tignieu-Jameyzieu

BP1 place de la mairie
38230 Tignieu-Jameyzieu
tél. 04 78 32 23 59
fax. 04 78 32 26 64

www.tignieu-jameyzieu.info

email : mairie@tignieu-jameyzieu.fr

Service médiation, Loisirs jeunes

tél. 04 72 46 92 14
email : centredeloisirs.tignieu@orange.fr

Service culture et communication

tél. 04 72 46 92 15
email : culturcom@tignieu-jameyzieu.fr

Bibliothèque municipale

12 rue des 4 Buissons
tél. 04 37 42 63 04
email : bm.tignieu@wanadoo.fr

Maison du citoyen

14 rue des 4 Buissons
tél. 04 72 02 90 51
email : maisonducitoyen@hotmail.com

SMA - Structure multi accueil

«Pom' de Reinette»
rue de la Bourbre
tél. 04 78 32 10 51
email : sma@tignieu-jameyzieu.fr

RAM - Relais assistantes maternelles

rue de la Bourbre
tél. 04 72 02 08 47



Directeur
de la publication :
Philippe Reynaud
Graphisme
et rédaction :
Myriam Nicolas
Mairie de
Tignieu-Jameyzieu
N° ISSN 1282-7282
Photos : Mairie & divers
Imprimerie Courand
Tél : 04 78 32 23 19



CALENDRIER DES FÊTES 2011

Novembre

Du 3 au 28/11	Service culturel • EXPO •	Rosehilda BUFFET, peinture	Hall d'accueil mairie
5/11	Harmonie	Matinée boudin	Préau de la mairie
5/11	Amicale des anciens pompiers	Soirée choucroute	Salle des Fêtes
5/11	AACS	Marronnades	Centre commercial
12/11	Fervents de la boule	Matinée cochonaille	Stade bouliste
13/11	Comité des fêtes	Journée de la création	Salle des Fêtes

Du 17 au 20 novembre FESTIVAL JEUNE PUBLIC «Les enfants d'abord !»

17 et 18/11	Service culturel/séances scolaires	Spectacle «Le monde de Babelou»	Maternelles écoles de T-J
19/11	Service culturel • SPECTACLE •	«Histoire papier» dès 3 ans	Salle Marie Laurencin
20/11	Service culturel • SPECTACLE •	«Ma petite horreur» 18 mois à 5 ans	Salle Marie Laurencin
20/11	Service culturel • SPECTACLE •	«Ma petite poule rousse», 3 à 9 ans	Salle Marie Laurencin
19/11	Association la chapelle	Sainte Catherine	Préau de Jameyzieu
19/11	F.C.T.J	Matinée boudins	Préau mairie
25/11	Téléthon	Concert	Église de T-J
26/11	Service culturel • THÉÂTRE •	«Monologue sans titre»	Salle Marie Laurencin
26/11	Sou des écoles	Loto	Salle des Fêtes

Décembre

Du 2 au 22/12	Service culturel • EXPO •	Brigitte Moron, céramique d'art	Hall d'accueil mairie
Du 2 au 4/12	Téléthon	Animations	Salle des Fêtes et gymnase
8/12	Au plaisir de lire	Illuminations	Jameyzieu
8/12	Sou des écoles	Vente de bougies	Sorties des écoles
9/12	Fervents de la boule	Concours de coinche	Préau de Jameyzieu
10/12	CCAS	Colis des Anciens	Salle des Fêtes
11/12	Sou des écoles	Arbre de Noël	Salle des Fêtes et gymnase
13/12	Plaine d'avenir	Goûter de Noël	Salle Marie Laurencin
14/12	Amicale des donneurs de sang	Don du sang	Salle Renoir
16/12	F.C.T.J	Goûter de Noël	Salle Marie Laurencin
17/12	Amicale des anciens pompiers	Arbre de Noël	Létrat

BRÈVES

LE PLOMB DANS LES PEINTURES

Quelles obligations pour les propriétaires ?

Le plomb est un métal très présent dans notre environnement quotidien. La césure, un des dérivés du plomb le plus utilisé, permettait une bonne protection des supports ainsi qu'une bonne tenue des peintures. Ce type de peintures, bien que souvent recouvertes par d'autres revêtements ne contenant pas de plomb depuis, peuvent se dégrader avec l'humidité et le temps. Les écailles et les poussières ainsi libérées sont alors sources d'intoxication. Les jeunes enfants, du fait de leur comportement naturel peuvent ingérer volontairement ou involontairement ces particules de plomb. L'intoxication peut également survenir pour les occupants lors de l'exécution de divers travaux sans précaution suffisante.

D'après le Code de la Santé Publique, « les propriétaires d'immeubles à usage d'habitation, construits avant le 1er janvier 1949, ont l'obligation de produire à différentes occasions un constat de risque d'exposition au plomb » (CREP).

Pour plus d'informations, consultez :
www.developpement-durable.gouv.fr

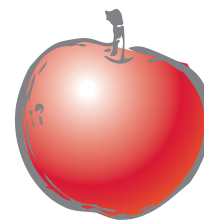
COMMISSION PETITE ENFANCE Inscription en place crèche



Vous recherchez un mode d'accueil collectif du type crèche pour votre (vos) enfant(s) de moins de 3 ans pour la rentrée de septembre 2012 ? C'est le moment d'effectuer les démarches nécessaires.

Une demande écrite doit être adressée à la directrice avant le 31 décembre 2011. Un dossier de préinscription vous sera envoyé par la suite, en vue de l'instruction de votre demande. L'ensemble des dossiers est étudié au cours du premier trimestre 2012.

L'équipe de la structure Pom' de Reinette au service de l'accueil et du bien être de vos enfants.



Nous rappelons que l'accueil en crèche exige une fréquentation d'un minimum de 3 journées continues par semaine pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans non scolarisés et habitant la commune.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la rubrique « structure multi accueil » sur le site de la commune :

www.tignieu-jameyzieu.info

INFOS COMMUNALES

RÉCEPTION NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez emménagé ou fait connaître votre arrivée sur la commune courant 2011 ? Afin de vous souhaiter la bienvenue et de vous présenter plus en détail notre commune, le maire et le conseil municipal auront le plaisir de vous recevoir en mairie, salle du Conseil : **SAMEDI 19 NOVEMBRE 2011 à 11h30.**

INFOS ELECTIONS

Chaque électeur inscrit sur la liste électorale de la commune de Tignieu-Jameyzieu doit impérativement nous avvertir d'un éventuel changement d'adresse au sein de la commune. En effet les courriers de propagande envoyés lors de chaque scrutin et retournés en mairie avec mention «NPAI» (n'habite plus à l'adresse indiquée) par les services de la poste, entraînent un motif de radiation. En cas de départ de la commune, il est nécessaire de vous inscrire auprès de votre nouvelle commune à partir du 1er mois d'habitation, afin de conserver votre droit de vote. **Le jour du scrutin, pensez à vous munir de votre pièce d'identité, elle est obligatoire pour voter.**

Article R.60 du Code Electoral : Les électeurs des communes de 3.500 habitants et plus, doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité. La liste des titres valables est établie par arrêté du Ministre de l'Intérieur. Les assesseurs sont associés sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Arrêté du 19 Décembre 2007 : Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R 60 du code électoral sont les suivants : 1) Carte nationale d'identité, 2) passeport, 3) carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire, 4) carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat, 5) carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, 6) carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, 7) carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie, 8) carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires, 9) permis de conduire, 10) permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat, 11) livret ou carnet de circulation, délivré par le Préfet en application de la loi N° 69-3 du 3 janvier 1969, 12) récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, 13) attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.